

Si vous souhaitez skier l'hiver prochain sur les domaines skiables alpins du Queyras, vous pouvez, dès à présent, réserver votre **Skipass Saison 2019-2020** à un **tarif primeur**. Les sites alpins du Queyras ouvriront le samedi 21 décembre 2019 et vous accueilleront jusqu'au dimanche 29 mars 2020 inclus.

Jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, ce **Skipass Primeur** vous est proposé à **336 €** pour un adulte et à **268 €** pour un enfant qui aura **moins de 11 ans** jusqu'au 29 mars 2020 ou pour une personne de **plus de 70 ans** (justificatif d'âge obligatoire à nous produire pour le tarif réduit enfant / sénior).

Pour tout achat d'un skipass saison adulte : un forfait journée sera offert.

Pour information, après cette date, le tarif appliqué pour un skipass saison sera à **447 €** pour un adulte et à **357,60 €** pour un enfant ou un sénior.

Le skipass saison est gratuit pour :

- un enfant de **moins de 5 ans**, si son 5^{ème} anniversaire intervient après le 29 mars 2020 ; s'il a 5 ans en cours de saison, la gratuité se fera jusqu'à la date de son anniversaire, puis il paiera le tarif "enfant".
- une personne de **plus de 75 ans** (75 ans révolus au 21 décembre 2019).

Pour retirer ces skipass gratuits, il faut obligatoirement nous présenter un justificatif d'âge.

Pour information, La date du 31 octobre 2019 sera scrupuleusement respectée, aucune dérogation ne sera accordée.

La réduction accordée aux familles nombreuses ne s'applique pas pour les Skipass Saison.

Le Skipass Saison est **nominatif et intransmissible, incessible à un tiers**, il comporte **obligatoirement la photographie du titulaire. Il ne pourra pas être remboursé, quelle que soit la raison (selon les Conditions Générales de Vente).**

Nous vous conseillons de souscrire **une assurance** avec ce forfait, au tarif de **40 €**. Cette dernière, valable pendant tout l'hiver, permettra notamment le remboursement de votre forfait, au prorata des jours restant à skier, en cas d'accident de ski en cours de saison (documentation sur demande). Si vous souhaitez vous assurer, vous devez **obligatoirement** nous le préciser lors de votre réservation. **Nous ne pouvons en aucun cas rajouter l'assurance après l'édition du titre.**

Pour réserver votre (ou vos) Skipass Saison, vous devez remplir le bulletin de réservation, y joindre une photo d'identité par personne, **avec nom et prénom inscrits au dos** ; n'oubliez pas de joindre **un justificatif d'âge pour tout skipass à tarif réduit (enfant / sénior) ou gratuit (moins de 5 ans / plus de 75 ans).**

Puis, soit vous nous faites parvenir votre dossier par courrier, soit vous venez le déposer directement à notre Siège Administratif à Molines (Maison du Tourisme – Clot La Chalp).

Merci également de bien nous indiquer le lieu de retrait de votre forfait.

Le règlement de votre (ou vos) achat(s) s'effectue en même temps que votre réservation.

Si vous désirez payer par carte bancaire, il vous suffit de nous contacter, après envoi de votre dossier complet, au 04.92.45.83.18., ou de venir directement avec votre dossier à nos bureaux, pour nous régler la totalité de votre (ou vos) achat(s).

Pour tout règlement par chèque, il faut joindre à votre demande de réservation, un chèque du montant total de votre (ou vos) achat(s). Ce chèque sera encaissé à réception de votre dossier.

L'ordre à indiquer est : **Régie Syndicale des stations du Queyras.**

Il est possible de payer votre (ou vos) achat(s) en deux fois, seulement et uniquement dans la mesure où vous nous réglez par chèque. Il faut joindre, à votre demande de réservation, deux chèques du même montant (50 % du total dû obligatoirement pour chacun). Le premier chèque sera encaissé à réception de votre dossier, le deuxième sera déposé en banque soit à la fin du mois que vous voudrez bien nous indiquer, soit, et **au plus tard, le 10 décembre 2019**, date limite d'encaissement.

Vous pouvez également réserver et payer votre forfait en ligne, sur le site « myqueyras.com »

Nos services sont ouverts du lundi au vendredi, chaque après-midi, de 13h30 à 17h00. Ils sont fermés les week-ends et les jours fériés, ainsi que les 08 et 16 août 2019. Vous pouvez, ces jours-là, déposer votre dossier complet dans notre boîte aux lettres.

Nous vous adressons nos salutations sportives.